



Objet : MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE – CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE A VINÇA – ACTE MODIFICATIF N°1 FIXATION COUT PREVISIONNEL DES TRAVAUX ET DE LA REMUNERATION DEFINITIVE

Le Président,

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 14 octobre 2021 reçue en Préfecture le 16 novembre 2021 par laquelle le Conseil Communautaire a donné, par délégation, pour la durée du mandat à son Président certaines attributions et notamment prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.5211-2, L.5211-9 et L.5211-10 ;

VU la décision 44-22 en date du 08 février 2022 autorisant la signature du marché de maîtrise d'œuvre cité en référence ;

Considérant qu'il convient de signer un acte modificatif n°1 pour fixer le coût prévisionnel définitif des travaux suite à l'exécution des études d'APD, ainsi que le forfait définitif de rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre qui en découle.

DÉCIDE

Article 1 : d'accepter et signer l'acte modificatif n°1 au marché cité en référence, dont l'incidence financière est la suivante :

- Montant initial du marché : 710 450,00 € HT
- Montant avenant HT : 25 462,36 € HT
- Nouveau montant du marché : 735 912,36 € HT

Article 2 : Dit que les dépenses en résultant seront inscrites et imputées sur le budget général.

Article 3 : Dit que la présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet, Madame la Comptable Public Assignataire et aux intéressés.

Fait à Prades, le

23/11/2022


Le Président,
Jean- Louis JALLAT.



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N° 01.....¹

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre.)

Communauté de Communes Conflent Canigo

Direction Générale
Marchés Publics
Hôtel de Ville
Route de Ria
66500 PRADES

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

SELARL PORTAL TEISSIER ARCHITECTURE

1 Rue Fontaine du Pila St Gély
34000 MONTPELLIER
Tél : 04 67 72 52 37
Siret : 439 726 761 00042

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)

Construction d'un Groupe Scolaire sur la commune de VINÇA

- Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 11/02/2022
- Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : conforme pièces contractuelles
- Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :
 - Taux de la TVA : 20%
 - Montant HT : 710 450 €
 - Montant TTC : 852 540 €

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.



D - Objet de l'avenant.

☒ Modifications introduites par le présent avenant :

Conformément au CCAP, cet avenant a pour mission de coût prévisionnel définitif des travaux suite à l'exécution des études d'APD ainsi que le forfait définitif de rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre qui en découle. La différence entre le cout prévisionnel provisoire et le coût prévisionnel définitif des travaux est de 205 690,00 € HT.

COÛT PREVISIONNEL DEFINITIF DES TRAVAUX (VALEUR 02/2021)

Coût prévisionnel provisoire des travaux (€ HT) : 5 000 000 €

Coût prévisionnel définitif des travaux sur lequel s'engage le MOE suite à l'exécution des études d'APD (€ HT) : 5 205 690 €

TVA (20%) : 1 041 138 €

Coût prévisionnel définitif des travaux (€ TTC) : 6 246 828 €

FIXATION DE LA REMUNERATION DEFINITIVE DU MOE

Mission de base : $12.379\% \times 5\,205\,690\text{€} = 644\,412,37\text{€ HT}$

Missions complémentaires : inchangé

La mise à jour de l'annexe 1 à l'acte d'engagement portant répartition de la rémunération entre les cotraitants est annexée au présent.

Les autres clauses du marché restent inchangées.

☒ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI


Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 25 462,36 €
- Montant TTC : 30 554,83 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 4,11%

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre : (BASE + MC)

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 735 912,36
- Montant TTC : 883 094,84 €

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
PORTAL Nathalie, co-gérante	Montpellier, le 23/11/2022	 <p>TEISSIER PORTAL ARCHITECTES CPEO 11338881 11 Rue de La Fontaine du Parc St Gely 34095 Montpellier Tel. 04 47 12 67 27 contact@teissierportal.com Site : www.tp.com</p>

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

A : Prades, le 23/11/2022

Le Président,
Jean Louis JALLAT



G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

**CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE SUR LA COMMUNE DE VINÇA
ANNEXE 1 A L'ACTE D'ENGAGEMENT**

ACTE MODIFICATIF N°1 - COUT PREVISIONNEL DEFINITIF DES TRAVAUX ET FIXATION DU FORFAIT DE REMUNERATION DEFINITIF

Cout prévisionnel définitif des travaux : 5 205 690 € HT

Forfait de rémunération définitif : 644 412,00 €

Taux de rémunération 12,379%

Missions complémentaires 91 500,00 €

Répartition des montants par éléments de mission et, le cas échéant, entre membres du groupements

Éléments de mission de base	Ventilation par élément de mission	Montant	Part des cotraitants en cas de groupement					
			Cotraitant 1 Mandataire TEISSIER PORTAL	Cotraitant 2 BETEM LR	Cotraitant 3 EODD Ingénieurs Conseils	Cotraitant 4 INGECOR	Cotraitant 5 ATELIER ROUCH	Cotraitant 6 SCE & Ateliers UP+
Esquisse	5,03%	32 417,90 €	24 961,79 €	3 890,15 €	0,00 €	972,54 €	0,00 €	2 593,43 €
APS	10,06%	64 835,79 €	38 253,14 €	17 505,67 €	0,00 €	1 945,07 €	1 945,07 €	5 186,87 €
APD	15,09%	97 253,69 €	54 462,10 €	29 176,12 €	0,00 €	3 890,15 €	3 890,15 €	5 835,22 €
PRO	17,61%	113 462,63 €	51 058,21 €	47 654,33 €	0,00 €	4 538,51 €	3 403,88 €	6 807,76 €
ACT	5,03%	32 417,90 €	6 483,58 €	23 016,72 €	0,00 €	1 296,72 €	0,00 €	1 620,90 €
EXE	16,16%	104 113,74 €	18 740,48 €	72 879,66 €	0,00 €	5 205,69 €	3 349,85 €	2 082,28 €
DET	25,99%	167 492,46 €	98 820,61 €	56 947,47 €	0,00 €	648,36 €	972,54 €	1 620,90 €
AOR	5,03%	32 417,90 €	19 126,57 €	10 049,55 €	0,00 €	21 846,89 €	18 767,18 €	30 772,14 €
Total HT	100%	644 412,37 €	311 906,49 €	261 119,67 €	0,00 €			

Répartition des montants des autres missions de maîtrise d'œuvre et des missions complémentaires

Autres missions de maîtrise d'œuvre et missions complémentaires d'assistance	Montant	Part des cotraitants en cas de groupement					
		Mandataire TEISSIER PORTAL	Cotraitant 2 BETEM LR	Cotraitant 3 EODD Ingénieurs Conseils	Cotraitant 4 INGECOR	Cotraitant 5 ATELIER ROUCH	Cotraitant 6 SCE & Ateliers UP+
MISSION BDO	12000 € HT	0,00 €	0,00 €	12 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Coordination SSI	6 000 € HT	0,00 €	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Environnement	54 000 € HT	0,00 €	0,00 €	54 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Hydraulique et dossier loi sur l'eau	7 500 € HT	0,00 €	7 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Signalétique	6 000 € HT	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Communication et concertation	6 000 € HT	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL HT - MC	91500 € HT	12 000,00 €	13 500,00 €	66 000 € HT	0,00 €	0,00 €	0,00 €

TOTAL MISSION BASE + MISSIONS COMPLEMENTAIRES : 735 912, 36€ HT



Le Président,
Jean-Louis JALLAT



Envoyé en préfecture le 02/12/2022
Reçu en préfecture le 02/12/2022
Publié le 02/12/2022
ID : 066-200049211-20221202-DC2022326-AU